

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 61
Membres absents : 17
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

8^{ème} QUESTION

Adoption d'un programme de travail visant à définir une stratégie numérique responsable pour le territoire de Saint-Louis Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2025

(DELIBERATION n°2023-129)

Le numérique est à l'origine de 10 % de l'électricité consommée en France et de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre. En 2040, cette part pourrait augmenter de 60 % et atteindre 6,7 %, soit 2 % de plus que les transports aériens.

L'objectif du numérique responsable est de réduire cette empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il repose sur trois piliers : l'économie, le social et l'environnement, et doit être abordé de manière globale et structurelle.

Grâce à la loi du 15 novembre 2021 (dite loi REEN), le numérique responsable est devenu un enjeu collectif. Il vient compléter la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

L'une des mesures de la loi REEN concerne les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants qui doivent élaborer une stratégie territoriale numérique responsable avant le 1^{er} janvier 2025 et en assurer la mise en œuvre à partir de cette date. La loi oblige également à intégrer la réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans les PCAET lors de leur révision.

Cette stratégie devra résulter d'une large concertation avec les acteurs publics et privés concernés selon un programme de travail prédéfini. Ce dernier doit comporter :

- Un bilan de l'impact environnemental du numérique ;
- Un bilan des usages sur le territoire concerné ;
- Une cartographie des acteurs ;
- Et sous forme synthétique, les actions déjà engagées et à engager pour atténuer cet impact.

Grâce à l'audit sur la maturité numérique de territoire mené en 2022, Saint-Louis Agglomération dispose déjà d'un certain nombre d'informations qui pourront être intégrées dans une stratégie numérique responsable adaptée au territoire.

Ainsi, une première cartographie des acteurs existe, ainsi qu'un ensemble de fiches action élaborées dans le cadre de groupes de travail et validées en comité de pilotage.

Une étude réalisée par la CCI portant plus spécifiquement sur la maturité numérique des petites et moyennes entreprises, et en particulier du secteur commercial, est venue compléter ce travail.

Un premier inventaire du matériel informatique et des photocopieuses permettra également à très court terme de disposer d'une évaluation de l'impact environnemental du numérique pour la collectivité.

Concernant la réalisation d'un bilan de l'impact environnemental du numérique sur le territoire, il n'existe aujourd'hui que peu de chiffres et aucune méthodologie fiable.

Au regard des éléments à disposition grâce aux audits menés en 2022, le programme de travail proposé pour fin 2023 et l'année 2024 est le suivant :

- ✓ Définir un mode de gouvernance permettant d'assurer le portage de la stratégie numérique responsable aussi bien au niveau opérationnel que stratégique et en articulation avec les autres stratégies de transition environnementale ;
- ✓ Valider les principaux enjeux sociaux et environnementaux du numérique pour SLA qui ont pour grande partie été définis dans le cadre du diagnostic numérique livré en 2022 et de l'accompagnement spécifique réalisé pour le secteur économique par la CCI ;
- ✓ Définir un plan d'action numérique responsable comprenant des actions et des projets qui permettront d'atteindre les objectifs sélectionnés, un échéancier et des éléments de mesures NR plus spécifiques ;
- ✓ Compléter la cartographie des acteurs à associer en interne et en externe à la réalisation des projets et initiatives retenus dans le cadre de la stratégie ;
- ✓ Calculer l'empreinte numérique de la collectivité sur la base de l'inventaire en cours ;
- ✓ Calculer l'empreinte numérique du territoire sachant que le seul outil actuellement existant livre des résultats très approximatifs. D'autres sont en cours d'élaboration ou nécessitent de faire appel à un prestataire ;
- ✓ Intégrer cet aspect dans le PCAET lors de sa révision fin 2024 et définir un mode de gouvernance approprié alliant le public et le privé ;
- ✓ Définir les moyens associés humains et financiers ;
- ✓ Soumettre au Conseil communautaire pour validation une stratégie numérique responsable.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver ce programme de travail permettant la définition d'une stratégie numérique responsable ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,
Jean-Marc DE CHTMA

